





# **BULLETIN DE SOUSCRIPTION ANNÉE 2021** RÉSERVÉ AUX ADHÉRENTS DU SYNDICAT ÂNIERS

# Assurance Responsabilité Civile - Contrat N°: 147.030.706

Nom:	Nom :		
Forme juridique :			
représentée par 🗌 Mme 🔲 M. : - Tél. : - Tél. :			
N° Adhérent Syndi	cat des Âniers :		
Adresse:			
Code Postal :	Commune :		
Téléphone :	- E-mail :		
Activité principale :	☐ Balade/Randonnée ☐ Attelage/Traction animale ☐ Médiation asine et/ou avec animaux de la ferme et animaux		andi-âne
A -4::4:		Vente de leit d'ânesse »	
Activité annexe :	Élevage/Activité laitière : dans ce cas, vous devez souscrire la « RC	vente de ian d'anesse ».	
	toire: Responsabilité Civile (voir détail en page 2)	Cotisation/adhérent	Votre cotisation
	toire : Responsabilité Civile (voir détail en page 2)		Votre cotisation
Garantie obliga	toire : Responsabilité Civile (voir détail en page 2)	Cotisation/adhérent	
Garantie obliga	toire: Responsabilité Civile (voir détail en page 2)  [S]  [Jusqu'à 10 ânes]	Cotisation/adhérent 90 €	
Garantie obliga  Activité(s) principale  Activité annexe	toire: Responsabilité Civile (voir détail en page 2)  [S]  [Jusqu'à 10 ânes  [De 11 à 20 ânes  [De 11 à 20 ânes]	Cotisation/adhérent  90 €  120 €	
Activité annexe  RC vente de lait	toire: Responsabilité Civile (voir détail en page 2)  [S]  [Jusqu'à 10 ânes  [De 11 à 20 ânes  [De 21 à 30 ânes	Cotisation/adhérent  90 €  120 €  150 €	
Activité annexe  RC vente de lait  Garanties facul	toire: Responsabilité Civile (voir détail en page 2)  [S]  [Jusqu'à 10 ânes  [De 11 à 20 ânes  [De 21 à 30 ânes  ]  d'ânesse, fabrication de savon et produits à base de lait d'ânesse	Cotisation/adhérent  90 €  120 €  150 €	
Activité (s) principale  Activité annexe  RC vente de lait  Garanties facul  I.A. participants	toire: Responsabilité Civile (voir détail en page 2)  [s]  [Jusqu'à 10 ânes  [De 11 à 20 ânes  [De 21 à 30 ânes  ]  d'ânesse, fabrication de savon et produits à base de lait d'ânesse  [atives (voir détail en page 2)	<u>Cotisation/adhérent</u> 90 €  120 €  150 €	
Activité (s) principale  Activité annexe  RC vente de lait  Garanties facul  I.A. participants	toire: Responsabilité Civile (voir détail en page 2)  [S]  [Jusqu'à 10 ânes  [De 11 à 20 ânes  [De 21 à 30 ânes  ]  [A'ânesse, fabrication de savon et produits à base de lait d'ânesse  [Statives]  [Chécès, Invalidité,): Jusqu'à 10 ânes  [Décès, Invalidité,): à partir de 11 ânes	20 € 120 € 150 € 125 €	

Ce document et son règlement (à l'ordre du Syndicat Âniers) sont à retourner à : François RENAULT, Lieu-Dit Cadène, 82140 ST ANTONIN NOBLE VAL.





## Assurance Responsabilité Civile Syndicat Âniers Contrat N°: 147.030.706

#### NATURE ET MONTANT DES GARANTIES

### ASSURANCE DE LA RESPONSABILITE CIVILE (Garantie obligatoire)

RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON					
Garanties	Montants des garanties en euros	Montant des franchises en euros			
Tous dommages confondus Dont :	8 000 000 EUR(1)(2)(3)	Néant			
Dommages corporels et immatériels consécutifs	8 000 000 EUR(1)(3)	Néant			
Limités en cas de faute inexcusable pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance à:	3 500 000 EUR(1)(2)	Néant			
<ul> <li>Dommages matériels et immatériels consécutifs</li> </ul>	2 000 000 EUR	200 EUR			
Vol par préposés	100 000 EUR	200 EUR			
Dommages subis par les biens confiés	150 000 EUR	200 EUR			
Dommages immatériels non consécutifs	150 000 EUR(2)	400 EUR			
Atteintes à l'environnement accidentelles	500 000 EUR(2)	200 EUR			
RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON					
Tous dommages confondus Dont :	2 000 000 EUR (2)	Néant			
<ul> <li>Dommages matériels et immatériels consécutifs</li> </ul>	2 000 000 EUR	200 EUR			
Dommages immatériels non consécutifs	150 000 EUR	400 EUR			
RECOURS ET DEFENSE PENALE					
Recours et défense pénale	75 000 EUR	Néant			

<sup>(1)</sup> Ce montant n'est pas indexé.

- (2) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.
- (3) Les dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur sont garantis sans limitation.

# ASSURANCE DES ACCIDENTS CORPORELS (Garantie facultative)

GARANTIE ACCIDENTS CORPORELS				
Nature des garanties	Montant de la garantie par sinistre	Franchise		
ASSURANCE DES ACCIDENTS CORPORELS				
DECES	5 000 EUR(1)	Néant		
INVALIDITE PERMANENTE	10 000 EUR(1)	5 % du taux d'invalidité permanente		
REMBOURSEMENT DE SOINS	200 % du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale sous déduction des prestations éventuelles d'un régime de prévoyance	Néant		
Prothèse dentaire, par dent (forfait)	215 EUR	Néant		
Bris de lunettes (forfait)	131 EUR	Néant		
Prothèse auditive, par appareil (forfait)	646 EUR	Néant		
FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	2 120 EUR	Néant		
FRAIS DE RAPATRIEMENT	2 120 EUR	Néant		

(1) Garantie maximum 1.525.000 euros en cas de sinistre collectif.